

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 16 mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie ALEXANDRE, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Nicolas DESANDERE, M. Axel VAN LOOY, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Serge MINERVINI ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR, Mme Laetitia WATTIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE, Mme Aurélie MARECHAL absente excusée.

Monsieur Pascal MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2024-30	<p><u>Actualisation du budget d'achat des jouets de Noël</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Madame Nathalie ALEXANDRE <u>Débat</u> : Madame Nathalie ALEXANDRE expose aux membres du Conseil Municipal que le prix des jouets et des chocolats a augmenté. Afin de pouvoir continuer à offrir aux enfants des jouets de qualité, elle propose d'augmenter le budget alloué à l'achat de ceux-ci. Le tarif maximum actuel est de 26€ par jouet, il est proposé de passer à 30€ afin de suivre l'inflation. Concernant les chocolats, le grammage des sachets a diminué et la qualité également, Monsieur Nicolas DESANDERE propose de remplacer les chocolats par des viennoiseries. Madame Nathalie ALEXANDRE va prendre contact avec une boulangerie. Monsieur le Maire indique que le budget des colis de Noël pour les aînés devra être également augmenté.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité Décide d'augmenter le budget alloué aux jouets à 30€ maximum par jouet.</p>
2024-31	<p><u>Délibération portant acceptation d'une rétrocession de concession funéraire</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Considérant la proposition de rétrocession d'une concession funéraire faite à la commune de FOURNIVAL, Considérant le fait que ces personnes n'ont plus d'attache sur la Commune de FOURNIVAL.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité Accepte à titre exceptionnel, la rétrocession de la concession section C n°36 et 36 bis.</p>
2024-32	<p><u>Approbation du règlement du cimetière communal</u></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Il est proposé d'avoir un règlement du cimetière à jour, afin d'harmoniser les règles pour tous et de prendre en considération l'environnement actuel de notre cimetière. Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE souhaite que des précisions soit apportées sur la partie concernant le traitement des déchets.</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité Approuve la mise en place d'un règlement pour le cimetière communal Acte que la modification sera apportée sur le point des traitements des déchets Acte que le règlement du cimetière sera formalisé par un arrêté qui sera affiché dans son enceinte</p>

2024-33	<p><u>Adhésion des Communautés de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Énergie de l'Oise</u></p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> <p><u>Décision</u> : FAVORABLE à l'unanimité</p> <p>Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.</p>
---------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Nathalie ALEXANDRE	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Régis VAN DE KERCKHOVE
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Aurélie MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	
	Pouvoir à M Sébastien LENOIR	Absente excusée	Pouvoir à M Nicolas DESANDERE			